

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N°AT\_2024\_0724\_CC**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

**DELEGATION DE FONCTION**

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

**D'OFFICIER D'ETAT CIVIL**

Vu l'arrêté n° AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

**DELEGATION TEMPORAIRE A**

**MONSIEUR MARGUERITTE DAVID**

**CONSEILLER MUNICIPAL**

CONSIDERANT que ni le Maire ni les adjoints, tous empêchés, ne pourront assurer la célébration des mariages le 9 mars 2024,

5. Institutions et vie politique

4. Délégation de fonctions

CONSIDERANT que, dans l'intérêt des administrés, il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de l'administration communale ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Monsieur MARGUERITTE David, Conseiller Municipal de Cherbourg-en-Cotentin, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, afin de procéder à la célébration des mariages qui auront lieu le 9 mars 2024 à La Glacerie, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin.

**ARTICLE 2** - Ces dispositions entrent en vigueur immédiatement, après réception de l'arrêté en Sous-préfecture et accomplissement des formalités de publicité.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 23 février 2023,

Pour le Maire,  
Le Maire-Adjoint délégué,

**Pierre-François LEJEUNE.**